

L'an deux mille seize, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., DUBOIS G., GODIN D., SYLVESTRE R., LAURET E., LHOMME Y., LORNE V., et CREPEL O.

Excusés : M. INGOUF Pascal qui a donné pourvoir M. DECLINCHAMP Frédéric

Absentes : Mmes BUFFARD Nadine et Mme TESTA Marjorie

Secrétaire de séance : Mme LAURET Emilie

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1er AVRIL 2016 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 4 décembre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2016-32 DELIBERATION SMACL :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'on a reçu un chèque de remboursement de la SMACL concernant l'arrêt maladie de M. JOURDAIN Patrick du :

1er Décembre 2015 au 10 Décembre 2015 : 651.33 €

11 Décembre 2015 au 31 Décembre 2015 : 683.89 €

1er Janvier 2016 au 31 Janvier 2016 : 1 009.56 €

1er Février 2016 au 29 Février 2016 : 944.42 €

1er Mars 2016 au 9 Mars 2016 : 293.10 €

Soit un total de 3 582.30 €

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

3°) Convention ATD 89 n°2016-V-071 :

M. le Maire fait part de la convention que l'on a reçu pour l'entretien de la voirie communale (Place Marie Noël + section de voie). L'Agence Technique Départemental est en mesure de nous proposer sa mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation fera l'objet d'honoraires, le montant sera calculé en fonction du temps passé. La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage nécessitera 3.5 jours de travail ce qui représente un montant de 1.078.00 € H.T soit 1 293.60 € TTC.

Les membres acceptent que l'ADT prenne en charge cette mission.

4°) Divers :

Projet ancienne école : A ce jour, nous n'avons pas encore reçu d'étude.

Cuy Infos : M. INGOUF a fait part qu'il n'a reçu aucun article pour le Cuy Infos. Une relance va être faite auprès des écoles et associations.

SMAEP : M. le Maire informe les membres que la SMAEP souhaiterait que l'on signe une convention concernant la gestion "zéro phyto" des espaces publics. A partir du 1er janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser les produits phytosanitaires sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries (sauf sur les bretelles, échangeurs, terre-plein centraux étroits ou difficiles d'accès) et à partir du 1er janvier 2019, les pesticides ne peuvent plus être vendus en libre service aux utilisateurs non professionnels (particuliers), hors produits de bio-contrôle.

Le maire propose de respecter la loi mais à ce jour de ne prendre aucun engagement.

15 Juillet 2016 : M. le Maire informe que les autres années, c'était l'association Cuy Village en Fête qui organisait le 13 juillet. Cette association ne souhaite plus l'organiser en raison de très peu de participants et trop de frais. Une équipe de bénévoles et des élus se proposent de l'organiser, elle gèrera l'animation, restauration et la communication. Les dépenses et recettes reviendront à la commune. Une réunion d'information va être prévue le 18 mai 2016 à 20 h 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 35.